

(1)

(N° 95.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 25 JANVIER 1875.

Crédit spécial de 300,000 francs pour la caisse des veuves et orphelins
des officiers de l'armée (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. THONISSEN.

MESSIEURS,

La Chambre a renvoyé à la section centrale chargée de l'examen du Budget de la Guerre, un projet de loi sollicitant un crédit spécial de 300,000 francs pour la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée.

La section centrale, déterminée par les motifs d'équité invoqués dans l'*Exposé des motifs*, a été unanime à adopter le projet.

Le Rapporteur,
THONISSEN.

Le Président,
F. SCHOLLAERT.

(1) Projet de loi, n° 84.

(2) La commission était composée de MM. SCHOLLAERT, *président*, PETY DE THOZÉE, COOMANS, THONISSEN, NOTHOMB, DELAET et VAN OVERLOOP.